

R a p p o r t a n n u e l  
2 0 1 6 - 2 0 1 7

Association nationale  
Femmes et droit

nawl | anfd

2339, rue Ogilvie, 46008, Gloucester (Ont.) K1J 9M7



## MANDAT

L'Association nationale femmes et droit (ANFD) est un organisme féministe sans but lucratif qui, depuis 1974, fait la promotion des droits à l'égalité des femmes par l'éducation juridique, la recherche et des interventions visant la réforme du droit.

Nous reconnaissons que l'expérience de l'inégalité que vit chaque femme est unique en raison de la discrimination systémique liée à la race, la classe, l'orientation sexuelle, les incapacités, l'âge, la langue et nombre d'autres facteurs. De notre point de vue, une société juste et égale en est une qui valorise la diversité et qui la favorise. Nous sommes déterminées à travailler collectivement et en coalition avec d'autres groupes pour éliminer les obstacles à l'égalité de toutes les femmes. Voici les objectifs généraux de l'ANFD :

- Réaliser l'égalité en aval et au sein du système juridique
- Enrayer toute forme de violence envers les femmes
- Assurer un niveau de vie convenable à toutes les femmes au moyen de réformes législatives
- Garantir l'équité en matière d'emploi ainsi que l'équité salariale
- Éliminer les obstacles qui limitent l'accès à l'égalité pour tous les groupes de femmes
- Négocier une entente plus juste pour les femmes et les enfants en cas de divorce
- Assurer aux femmes la liberté de choix en matière de procréation et surveiller l'évolution des nouvelles techniques de reproduction

Depuis 43 ans, l'ANFD n'a pas ménagé ses efforts pour concrétiser les droits des femmes à l'égalité au Canada. En coalition avec d'autres organisations de femmes et de lutte pour l'égalité, nous avons remporté plusieurs victoires. En voici quelques-unes :

- Adoption des articles 15 et 28 de la Charte canadienne des droits et libertés
- Amendements législatifs aux dispositions du Code criminel sur les agressions sexuelles, la protection des victimes de viol et le harcèlement sexuel
- Amendements positifs au droit de la famille et à la Loi sur le divorce
- Progression des droits à l'égalité des lesbiennes

En 2006, l'ANFD a perdu son financement puisque le gouvernement fédéral a retiré « la défense des droits », « l'équité » et « l'accès à la justice » du mandat de Condition féminine Canada, l'empêchant ainsi de financer la recherche féministe et le travail de défense des droits.

En octobre 2007, l'ANFD a annoncé qu'elle était forcée de mettre son personnel à pied et de fermer son bureau national. Depuis dix ans, l'ANFD a poursuivi son travail de réforme du droit fédéral grâce aux efforts privés pour recueillir des fonds et au travail constant de ses bénévoles. Au cours de cette période, l'ANFD a organisé un forum national pour les jeunes féministes, créé et publié un guide alternatif aux écoles de droit ainsi qu'un livret de vulgarisation des droits socio-économiques des femmes dans le contexte du droit de la famille. L'ANFD a également participé à la rédaction de mémoires sur la réforme du droit et comparu devant des comités parlementaires.



## GOUVERNANCE , DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION

L'ANFD est un organisme incorporé sans but lucratif géré par un Comité national de direction composé d'un maximum de 12 bénévoles. Depuis sa fondation en 1974, l'ANFD a utilisé des stratégies de recherche et d'éducation uniques pour accroître la sensibilisation sociale aux questions légales touchant les femmes.

Parmi les membres de l'ANFD, on retrouve, un peu partout au Canada, des avocates, des étudiantes en droit, des universitaires et d'autres personnes engagées dans la cause de l'égalité entre les sexes.

Les mémoires et les documents de l'ANFD sont préparés par des groupes de travail et toute personne désirant travailler à l'égalité entre les sexes et possédant des connaissances et des compétences démontrées sur les enjeux traités peut en devenir membre. Nous faisons tous les efforts nécessaires pour que les diverses perspectives communautaires soient représentées au sein des groupes de travail et que l'on y retrouve des francophones et des anglophones.



## COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

Jane Bailey  
Lisa Cirillo  
Sasha Hart  
Martha Jackman

Anne Levesque  
Cheryl Milne  
Amy Salyzyn  
Julie Shugarman (depuis octobre 2016)



## CONTRACTUELLES ANFD

**Consultante de direction par intérim**  
Julie Shugarman (jusqu'en août 2016)

**Consultante à l'administration**  
Pam Mayhew



## MESSAGE DU COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

En 2016-2017, l'ANFD a continué à fonctionner avec une structure squelettique. Bien que fermement résolu à garder l'association saine sur le plan administratif, le Comité national de direction a décidé que, conformément à l'orientation prise en 2013, nous dépenserions le moins de ressources possible étant donné notre incapacité, sans financement gouvernemental, à faire de la recherche et du travail de défense des droits, ce qui est la mission première de l'ANFD.

En juillet 2016, la ministre de la Condition féminine, Patty Hadju a annoncé que le gouvernement fédéral acceptait que les activités de défense des droits soient désormais admissibles dans les projets financés par le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada. Puisque l'ANFD travaille en coulisse sur ce dossier depuis novembre 2015 avec d'autres organismes comme l'AFAI, l'ICREF, le FAEJ, DAWN et l'AFAC, nous étions très heureuses de cet important changement de politique.

Peu de temps après cette annonce, l'ANFD a présenté une ébauche de soumission à Condition féminine sur une idée de projet dans le domaine d'expertise et de force de l'ANFD soit rebâtir la capacité féministe pour s'engager dans le processus de réforme du droit. L'ANFD a ensuite été invitée à soumettre une proposition complète pour ce projet de plusieurs années dont la préparation et la soumission ont occupé une part importante de notre temps en 2016-2017.

La proposition du projet bilingue sur la réforme du droit porte sur la sous-représentation de la voix des femmes en général et sur l'expertise juridique féministe, en particulier dans le processus d'élaboration des lois. L'objectif du projet est de revitaliser la capacité des organismes féministes et des militantes à travailler sur les enjeux législatifs qui ont une incidence sur les droits des femmes à l'égalité. Mené par une directrice de projet engagée, le projet est conçu pour reconstruire un réseau de spécialistes féministes de la réforme du droit au pays, y compris des étudiantes en droit, des professeures de droit, des avocates, des militantes et des leaders de groupes de femmes et de les équiper afin qu'elles puissent collaborer avec le gouvernement pour travailler efficacement et redresser les torts sexospécifiques dans le processus d'élaboration des lois. À la fin de l'année financière, l'ANFD était prudemment optimiste sur le financement du projet et sur le futur travail de l'organisme en matière de réforme du droit.

Depuis le dernier rapport annuel, grâce au généreux soutien de Shirley Greenberg, le Fonds de l'ANFD pour la recherche et l'éducation a lancé un cours bilingue en ligne en accès libre **Réforme féministe du droit**. Plus d'une centaine de professeures de droit, d'étudiantes, d'avocates et de militantes ont participé au lancement qui a eu lieu à l'Université d'Ottawa en novembre 2016. La cofondatrice de l'ANFD Shirley Greenberg et la ministre de la Condition féminine Patty Hajdu ont toutes deux tenu des propos pleins de sagesse et d'espoir et Shirley a reçu un certificat de reconnaissance pour sa contribution extraordinaire au mouvement des femmes au Canada. Un événement intergénérationnel fabuleux ! Le Comité national de direction de l'ANFD tient à remercier toutes les personnes présentes d'avoir contribué au succès de cette activité.

**Le Cours sur la réforme féministe du droit**, accessible librement sur le site Web de l'ANFD, comprend plus de 80 extraits vidéos qui ont été créés, encodés pour les personnes malentendantes et quelques fois sous-titrés. Les différents modules couvrent une grande variété de sujets (y compris, à titre d'exemple : le processus fédéral de réforme du droit, le lobbying, la rédaction d'opinions éditoriales, le

financement du processus de réforme du droit, le travail en coalition et le dépôt des demandes d'accès à l'information). Parmi les personnes qui participent aux vidéos du cours, on retrouve l'auteure et cofondatrice de Informed Opinions, Shari Graydon; les professeures de droit de l'Université d'Ottawa, Natasha Bakht et Carissima Mathen; l'agente des droits de la personne et des femmes de l'Alliance de la fonction publique, Andrée Coté; la directrice générale de Canada sans pauvreté, Leilani Farha; la spécialiste de l'éthique, de la gouvernance et des politiques publiques, Penny Collette; et la ministre actuelle des Affaires autochtones et du Nord, l'honorable Caroline Bennett. Les extraits vidéo sont accompagnés de suggestions de lecture, de questions de discussion et de travaux personnels. **Nous espérons que ce cours gratuit et très pratique sur la promotion de la réforme du droit renforcera la capacité des étudiantes en droit, des militantes de la société civile et des groupes de femmes à faire avancer l'égalité des femmes au Canada.**

En 2016-2017, l'ANFD a également poursuivi son engagement envers **la Bourse Alison Dewar dans les domaines de l'égalité des femmes, du droit du travail et du droit relatif aux droits de la personne, de l'Université d'Ottawa**. La bourse, fondée en 2014, donne du soutien financier à une étudiante en common law qui est intéressée à poursuivre sa carrière dans divers domaines de l'égalité des femmes et du travail syndiqué, des droits du travail ou des droits de la personne. Cette fois, la troisième depuis la fondation, la bourse est accordée à **Leah Marjorie Bowes**. Leah est une étudiante en droit de première année qui a déjà une maîtrise en politiques publiques et un certificat d'études supérieures en diversité sexuelle de l'université de Toronto. Elle a été la directrice fondatrice du projet Gender and Public Policy aussi à l'université de Toronto. Ses études supérieures ont porté sur le travail des femmes et les questions de droits humains, domaines dans lesquels elle a produit plusieurs rapports de recherche sur des sujets comme le travail atypique des femmes. Dans la présentation de sa demande, Leah a parlé de ce qui motive son intérêt pour le travail sur l'égalité des femmes – et du travail pertinent qu'elle a réalisé dans ce domaine :

*Au cours de ma dernière année d'études de cycle supérieur, les féministes de l'université de Toronto ont été la cible de menaces anonymes violentes en ligne. Ces menaces démontrent non seulement la prévalence de la violence sexospécifique, mais indiquent également la non reconnaissance et l'écart différentiel de l'expérience des femmes dans la société canadienne. Cette expérience est l'une des multiples formes d'iniquité sexospécifique qui ont motivé mon travail dans le domaine de l'égalité des femmes au Canada. [...]*

*Lors d'un stage au bureau du logement abordable de la ville de Toronto, j'ai contribué à l'établissement des paramètres de rapport annuel sur l'équité, la diversité et les droits humains et des dossiers sur les politiques dont l'objectif est d'améliorer l'accès des femmes au logement abordable à Toronto. J'ai également travaillé à construire une stratégie de consultation sexospécifique pour le plan stratégique de dix ans de Toronto visant à évaluer l'incidence des programmes torontois de logement abordable sur les femmes vivant dans des conditions précaires. [...]*

L'ANFD est extrêmement fière de la qualité des personnes qui ont fait une demande pour la Bourse Alison Dewar et poursuit son engagement à trouver des moyens de soutenir le perfectionnement continu de jeunes féministes dont le travail a été reconnu au nom d'Alison.

En 2016-2017, l'ANFD a continué à recevoir et à répondre à de nombreuses demandes pour signer des lettres, rédiger des mémoires en collaboration et se joindre à diverses coalitions engagées à faire avancer l'égalité des femmes.

Voici quelques exemples de certaines de ces activités :

- L'ANFD a participé à la première réunion du comité consultatif ad hoc sur le réseau pancanadien des femmes leaders de la Fondation canadienne des femmes.
- En décembre 2016, l'ANFD a écrit une lettre au gouvernement du Québec pour soutenir plusieurs groupes de femmes et organismes des Premières Nations du Québec qui demandaient une enquête indépendante et systémique sur la violence exercée par la police de Val-d'Or envers les femmes autochtones.
- L'ANFD a joué un rôle actif de leader en militant pour restaurer et moderniser le Programme de contestation judiciaire du Canada. À cette fin, l'ANFD a écrit une lettre à l'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien soulignant l'importance de défendre le mandat historique du Programme de protéger et de faire avancer l'égalité et l'accès réel à la justice pour les groupes désavantagés et les collectivités minoritaires de langue officielle. Plus de 70 grands organismes de défense des droits à l'égalité ont signé la lettre de l'ANFD qui est disponible sur notre site Web.

**Remerciements** – En 2016-2017, le travail de l'ANFD a été rendu possible grâce au soutien généreux et constant de professeures de droit, d'avocates, d'étudiantes en droit et de bénévoles. Nous n'aurions pas pu continuer notre travail sans l'engagement de ces groupes et de ces personnes. Nous aimerions remercier :

Derek Hogue, d'Amphibian Design, qui a continué à assurer l'intégrité et la sécurité du site Web principal de l'ANFD, qu'il a reconstruit pour nous il y a quatre ans. Karen Cooper qui a toujours accepté de nous donner de précieux conseils juridiques en matière d'organismes de bienfaisance sans but lucratif. Anne Levesque, parce qu'elle est une bénévole engagée, en particulier, pour son soutien critique dans l'organisation et le lancement du cours en ligne sur la réforme féministe du droit.

Pam Mayhew, pour son aide inestimable pour assurer la viabilité administrative de l'ANFD et les membres du Comité de direction de l'ANFD qui continuent à se dévouer pour que l'ANFD profite de toutes les possibilités de survivre. Le comité tient particulièrement à souligner le travail de deux de ses membres : Jane Bailey, qui quitte le Comité de direction après plusieurs années d'engagement – ta volonté et ton soutien à garder l'organisme en vie et bien ancré nous ont été indispensables. Et finalement, Amy Salzyn, notre audacieuse coprésidente des deux dernières années : sans toi, nous n'aurions pas pu conserver notre très haut niveau d'intégrité et effectuer la demande de financement monumentale qui a défini notre travail de l'année. L'engagement et la diligence d'Amy ont été extraordinaires et nous lui en sommes très reconnaissantes.

Sans chacune d'entre vous, rien de tout cela n'aurait été possible.



## FONDS DE CHARITÉ POUR LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION

En 1983, l'ANFD créait son Fonds de charité pour la recherche et l'éducation en vue de promouvoir auprès du public le statut et le rôle des femmes dans la société canadienne. Le Fonds réalise et diffuse des recherches et dispense de l'éducation sur des questions juridiques touchant tous les aspects sociaux, économiques et politiques de la vie des femmes au Canada. Il offre une aide caritative dans les domaines de la protection des droits civils et des libertés des femmes et du soulagement de la pauvreté. À la différence de l'ANFD, le Fonds est un organisme de bienfaisance enregistré et tous les dons sont déductibles d'impôt.

Le Fonds de charité est composé de six membres nommés par le comité de direction de l'ANFD. Les administratrices sont responsables de l'attribution des fonds.

### **MERCI AUX PERSONNES ET AUX ORGANISMES SUIVANTS**

#### **POUR LEUR SOUTIEN INESTIMABLE :**

Shirley Greenberg

Shirley E. Greenberg Chair for Women and the Legal Profession

Les membres de l'ANFD et les donatrices et donateurs